

CAISSE REGIONALE

De CREDIT AGRICOLE MUTUEL

Des COTES-D'ARMOR

RAPPORT DE GESTION

pour l'exercice 2009

clos le 31 Décembre 2009



**Présenté à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale le
29 mars 2010**

Le contexte général de l'année 2009

Une mobilisation mondiale pour sauver le système financier

La crise des « subprimes » a révélé au monde les défaillances d'un système financier surbancairisé au sein duquel la faiblesse des taux nominaux et l'appétence au risque ont permis l'explosion d'innovations financières non maîtrisées. Ces instruments ont favorisé le développement d'une bulle d'endettement portée principalement par les ménages.

La complexité des montages et la titrisation des créances a permis la dissémination des risques, entraînant en conséquence un risque systémique élevé lorsque cette bulle a fini par éclater.

Pour éviter une catastrophe financière, et ses répercussions désastreuses sur l'économie, l'ensemble des plans de soutien étatiques ont convergé autour de 3 piliers majeurs :

- Le soutien à la liquidité par l'entremise des banques centrales

Les banques centrales ont dans un premier temps baissé progressivement leurs taux directeurs pour atteindre des niveaux historiquement très bas. Parallèlement, elles ont injecté massivement des liquidités permettant ainsi de débloquer le refinancement court terme, et de restaurer un niveau de confiance satisfaisant entre les acteurs.

Enfin, certaines ont eu recours à des mesures non conventionnelles visant à acquérir des titres sur le marché et limiter ainsi l'appréciation des taux longs.

- Le soutien à la solvabilité, par l'intervention directe des états

Ce soutien s'est d'abord matérialisé par une recapitalisation directe de certains établissements, rendue indispensable pour restaurer la confiance de leurs clients et leur permettre d'honorer leurs propres échéances. Le niveau d'intervention des états est variable selon les pays et les établissements, allant d'une faible intervention à une complète nationalisation selon les cas. En Europe, c'est plus de 300 Mds d'€ d'injection de fonds propres qui ont été approuvés par les gouvernements.

En second lieu, les états ont apporté leur garantie de passif à de nombreuses émissions sur les marchés financiers, permettant ainsi aux établissements de retrouver des conditions de refinancement moyen terme plus intéressantes. En Europe cela représente 1600 Mds d'€ de garantie accordée, comme l'a fait le gouvernement français avec la SFEF.

- La recomposition du paysage bancaire

Le mouvement n'a fait que commencer en 2009 avec les regroupements les plus « faciles » tel celui de la BNPP avec FORTIS. Les états qui ont été contraints de nationaliser plusieurs grands établissements en Europe n'ont pas vocation à en rester définitivement les propriétaires, une fois les bilans nettoyés.

Une répercussion à l'économie réelle

La crise de défiance issue de la faillite de Lehman Brothers a eu un impact économique considérable. La consommation des ménages et l'investissement des Entreprises se sont installés dans une spirale baissière entre le dernier trimestre 2008 et le premier trimestre 2009. L'économie a tourné au ralenti et l'emploi des pays développés a particulièrement souffert, surtout pour les pays pour lesquels il n'existe pas d'amortisseurs sociaux.

Toutefois, les mises sous perfusions monétaires et budgétaires exceptionnelles des économies ont entraîné un redressement de l'activité des pays développés au second semestre 2009.

Alors que les stimuli budgétaires devraient progressivement s'estomper, il semble qu'en 2010 la demande intérieure des pays développés ne sera pas en mesure de soutenir spontanément l'activité. L'atténuation des soutiens budgétaires et l'atonie du marché du travail seront un frein à la consommation, tandis que plus fondamentalement, la nécessité de désendettement des états limitera les dépenses.

La reprise perçue au second semestre de l'année 2009 se poursuivra en 2010, mais sur des niveaux relativement modestes ; on parle de croissance molle pour 2010.

En France

Avec 0,3% de croissance au 3^{ème} trimestre et 0,6% pour le quatrième, la France termine l'année 2009 sur une baisse annuelle de son PIB de 2,2%, soit la pire récession connue depuis 1945.

Notre pays sera d'autant plus touché par la fin des « primes à la casse » qu'une partie des exportations de 2009 ont été dopées par cette mesure mise en place dans d'autres pays européens. Le revenu disponible des ménages a bénéficié sur 2009 de mesures fiscales et sociales qui ne se reproduiront pas sur 2010.

Au final, la consommation des ménages devrait ralentir en 2010 et seules les mesures d'investissement public du plan de relance soutiendront légèrement la croissance du PIB qui est estimée à 1,1% sur 2010.

1- L'activité de la Caisse Régionale

La collecte (En millions d'euros)

Encours au 31/12/2009		Evolution 2009/2008
Encours globaux	8 645	+3,6 %
Ressources CA.S.A. & CR	4 664	+ 1,2 %
Comprenant :		
• DAV	929	+ 0,7 %
• EPARGNE	3 735	+ 1,3 %
Collecte pour le compte des filiales & tiers	3 981	+ 6,5 %
Dont :		
• SICAV – FCP et Assimilés	729	+ 3,8 %
• Epargne Assurance	3 239	+ 6,8 %
• Emprunts obligataires	14,7	+ 294 %

Malgré une crise financière majeure au cours de laquelle le système bancaire a été malmené, la confiance des épargnants n'a pas fait défaut à notre Caisse Régionale. L'encours global de collecte progresse de 3,6% sur l'exercice, et s'établit à 8,645 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

Tous les compartiments enregistrent une évolution positive. La performance est d'autant plus remarquable pour le compartiment « Epargne Casa et CR » qui enregistre une progression de 1,3% dans un contexte de taux client beaucoup moins rémunérateur qu'en 2008.

L'épargne tierce (Assurance Vie et Sicav-Fcp) profite d'une part de la bonne tenue des indices boursiers (+ 22% pour le CAC en 2009) et d'autre part du retour de l'appétence de notre clientèle sur les supports en Assurance-Vie.

Les crédits (En millions d'euros)

Encours au 31/12/2009		Evolution 2009/2008
Encours globaux	5 703	+ 3 %
Crédits d'équipement	2 284	+ 4,4 %
Crédits à l'habitat	2 645	+ 3,4 %
Crédits de trésorerie et assimilés	774	- 2,5 %
Structure des encours par agent économique (hors clientèle financière) :		
• Particuliers	38,5 %	+ 0,4 pb
• Agriculteurs	20,4 %	- 0,3 pb
• Entreprises, Professionnels & Collectivités locales	41,1 %	- 0,1 pb

En fin d'exercice 2009, l'encours de crédits gérés atteint 5,7 milliards d'euros et connaît une progression de 3 %.

Alors que de nombreux établissements financiers, plus ou moins directement touchés par la crise ont resserré leurs conditions d'octroi de crédit, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor a souhaité au contraire réaffirmer sa volonté de soutenir l'économie départementale, et respecte sur 2009 l'engagement pris auprès des pouvoirs publics en matière de progression des encours de crédit (+3%) grâce à un niveau de réalisation des prêts Moyen Long Terme de 1,068 milliard d'€, en hausse de 1,3% par rapport à 2008.

Dans ce contexte très particulier de l'année 2009, la Caisse peut ainsi afficher de très bonnes performances sur certains marchés, comme celui des Collectivités Publiques qui enregistre avec 115 M€ de réalisation de crédits MLT contre 100 M€ en 2008 une progression de 15,4%.

Nos réalisations MLT aux GMS et en crédits « consommation » ont également enregistré sur 2009 une progression. Elle est de 111 % pour les GMS avec 46 M€ de réalisation et de 11,9% pour les crédits à la « consommation » qui, avec 106 M€ de réalisation, ont profité des mesures gouvernementales de « primes à la casse » et de la confiance de nos clients.

Les autres marchés ont subi de plein fouet les conséquences de la crise économique, qui se sont matérialisées par :

- une baisse sensible des acquisitions immobilières se répercutant sur notre niveau de réalisation de crédits MLT habitats en retrait de 2,3% avec 383 M€
- un attentisme des Entreprises qui ont différé bon nombres de projets d'investissement, entraînant une diminution de notre niveau de réalisation sur ce marché de 5,6% avec 111 M€ de crédit MLT
- une forte diminution du Chiffre d'Affaires des artisans et des commerçants, avec pour conséquence une diminution de nos réalisations sur ce marché de 8,9% à hauteur de 115 M€ de crédit MLT

Reste le marché de l'agriculture où de nombreuses filières ont connu de sérieuses difficultés en 2009, et pour lequel, dans ce contexte peu propice à l'investissement, la Caisse Régionale a réalisé plus de 189 M€ de réalisations de crédit MLT, en diminution de 5,3%.

2 - Les faits marquants de l'exercice

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor a poursuivi avec les trois autres Caisses Régionales bretonnes la démarche de coopération engagée en 2008 avec notamment la mise en œuvre de 11 pôles d'activités communes répartis entre les entités. Pour la Caisse Régionale des Côtes d'Armor, le projet s'est notamment traduit par la création de pôles en assurances et gestion financière.

Dans le cadre de la gestion contentieuse de nos engagements sur un dossier de la filière immobilière, la Caisse Régionale a créé avec deux autres Caisses Régionales deux structures, les SNC Cofinim et Cofino. La première détient fin 2009 un portefeuille de titres de SCCV et la seconde est destinée à reprendre des actifs liés à des programmes de lotissements.

Une vérification fiscale s'est déroulée entre janvier et juillet 2009 et portant sur les exercices 2006 et 2007 de la Caisse Régionale. La procédure L62 de régularisation a été appliquée pour son dénouement avec comptabilisation effective des impacts et utilisation de provision pour risques opérationnels.

Une offre au public de parts sociales a été lancée par les 45 Caisses locales rattachées à la Caisse Régionale des Côtes d'Armor. Cette offre a débuté en novembre 2009 pour une durée de 5 ans, avec un objectif de renforcement du sociétariat et un plafond global de souscription de 250 M€. L'encours de parts sociales des Caisses locales a ainsi augmenté de 30 M€ sur l'exercice 2009.

Le nouveau Siège de la Caisse Régionale a été mis en exploitation en septembre 2009. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique immobilière engagée depuis 2008 comprenant également les travaux de rénovation sur le parc immobilier d'agences.

Afin de faciliter le pilotage de ses fonds propres, la Caisse Régionale a opté pour la souscription d'un fonds dédié dénommé « FINARMOR GESTION ». Ce fonds, dans lequel la Caisse Régionale injectera des sommes d'argent par le biais de souscriptions de parts, aura en charge la souscription directe de titres de placement. La gestion de ce fonds sera effectuée en partenariat entre les équipes d'AMUNDI et celles de la Caisse Régionale. Finarmor Gestion est par ailleurs intégré dans les comptes consolidés de la Caisse Régionale depuis l'exercice 2009.

3 - Les changements des méthodes comptables et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent

Les états financiers de la Caisse Régionale sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale des Côtes d'Armor publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- La Caisse Régionale applique à compter du 1er janvier 2009 le règlement CRC 2009-04 du 3 décembre 2009, afférent à la valorisation des swaps et modifiant le règlement CRB 90-15, relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises.
- La Caisse Régionale applique à compter du 1er janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Par ailleurs, le règlement CRC 2009-03 du 3 décembre 2009, afférent à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, ne sera applicable qu'au 1^{er} janvier 2010.

Ces changements de méthode comptable en normes françaises et en normes IFRS sur 2009 n'ont eu, soit aucun d'impact, soit aucun impact significatif sur la Caisse Régionale.

Les commissions ADI ont été reclassées pour environ 20 M€ du poste « produits d'exploitation bancaire » vers le poste « commissions », dans les comptes sociaux et dans les comptes consolidés.

4 - Les comptes sociaux de la Caisse Régionale au 31 décembre 2009

Le bilan social

Actif 31/12/2009	Montants (en millions d'euros)	Evolution 2009/2008
Opérations interbancaires et assimilées	33	- 0,5 %
Opérations internes au Crédit Agricole	729	+ 17,6 %
Créances sur la clientèle nettes des provisions crédits	5 600	+ 2,82 %
Opérations sur titres	311	- 5,51 %
Valeurs immobilisées	502	+ 15 %
Comptes de tiers et divers	138	+ 3%
TOTAL	7 313	+ 4,48%

Passif 31/12/2009	Montants (en millions d'euros)	Evolution 2009/2008
Opérations interbancaires et assimilées	5	- 4,14 %
Opérations internes au Crédit Agricole	4 318	+ 4,43 %
Comptes créditeurs de la clientèle et dettes représentées par un titre	1 953	+ 1,86 %
Comptes de tiers et divers	121	+ 40,2%
Provisions et dettes subordonnées	110	+ 2,29%
Fonds pour risques bancaires généraux	0	
Capitaux propres hors FRBG	744	+ 6,9 %
Bénéfices de l'exercice	62	+ 19,1%
TOTAL	7 313	+4,48%

Le bilan atteint 7 milliards 313 millions d'euros et progresse de 4,48 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette progression est la conséquence de 3 principaux facteurs :

- le développement de l'activité crédit, qui augmente de 150 M€ l'encours de créances sur la clientèle à l'actif
- l'augmentation de nos immobilisations, avec la livraison sur l'exercice de notre nouveau siège social et la fin de la rénovation de notre parc d'agences

- le pilotage de notre coefficient de liquidité avec une augmentation des CDN interbancaires souscrits, que l'on retrouve en contre partie à l'actif sur le compte courant CASA.

La loi de modernisation de l'économie n°2008-776 du 4 août 2008, complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, impose certaines obligations en matière de délais de paiement vis-à-vis des fournisseurs. Ce délai ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor respecte ces obligations en matière de délais. Le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 1 370 464.45 € au 31 décembre 2009, avec une date de facturation non antérieure au 1er novembre 2009, pour les factures non contestées.

Au passif, le poste "capitaux propres hors FRBG" avec 744 M€ progresse de 48 M€. Cette progression résulte de la mise en réserves du résultat dégagé non distribué par la Caisse Régionale en 2008.

Le résultat de l'année 2009 figure pour 61,572 M€, en progression de 19,14% sur l'année mobile.

Le compte de résultat social (l'évolution des postes ci-dessous s'appuie sur le compte de résultat analytique)

31/12/2009	Montant (en millions d'euros)	Evolution 2009/2008
Produit net bancaire	234,5	+ 30,8 %
Charges de fonctionnement	108,7	+ 1,16 %
Revenu brut d'exploitation	125,7	+75,3 %
Coût du risque hors Int CDL	- 25,6	+ 138,8 %
Résultat exceptionnel	-0,6	- 77,4 %
Impôt sur les sociétés	37,9	+ 473,7 %
Bénéfice social de l'exercice	61,6	+ 19,1 %

Les performances financières de la Caisse Régionale se mesurent par trois composantes essentielles du compte de résultat :

- **le produit net bancaire**, qui recense l'ensemble des opérations relatives à l'activité d'un établissement de crédit : intérêts sur la collecte et les crédits, commissions et produits de tarification, revenus des fonds propres et de la trésorerie
- **le résultat brut d'exploitation**, qui intègre les moyens humains et matériels mis en œuvre pour réaliser cette activité
- **le résultat de l'exercice**, qui représente la différence entre l'ensemble des produits et des charges générés au cours de l'exercice, en intégrant en particulier le coût du risque crédit.

Le produit net bancaire

Le produit net bancaire (234,5 M€) est en forte progression (+30,82 %) sur l'année 2009, après une nette baisse en 2008 (-12%).

Ce sont essentiellement les composantes financières du PNB, dans les parties « intermédiation » et « fonds propres » qui expliquent ce rebond sans précédent.

- **L'activité d'intermédiation** a bénéficié pleinement de la pentification des taux, à un niveau jamais atteint sur 2009. C'est surtout la composante « marge de transformation » de notre marge d'intermédiation qui s'est appréciée.

Au final, les revenus d'intermédiation progressent de 40,7% et atteignent 94,1 M€ en 2009.

- **Les commissions de collecte** avec un montant de 24,8 M€ reculent de 8,2 % par rapport à l'an dernier.

Si les commissions sur notre collecte tierce enregistrent une progression de 5,5% pour atteindre 14,68 M€, c'est essentiellement grâce à une modification de la pratique comptable de PREDICA, qui a enregistré pour la 1^{ère} fois sur l'exercice en cours, une provision sur des commissions qui nous sont versées habituellement au premier trimestre de l'année suivante (FLORIANE par exemple).

Parallèlement, les commissions de collecte sur l'épargne CASA ont connu une année extrêmement décevante avec une baisse de plus de 22% et un montant final de 10,17 M€. Cette évolution trouve son origine dans 2 causes :

- la non application par les pouvoirs publics de la formule de calcul du livret A, qui a entraîné, dans le modèle de rémunération entre les Caisses Régionales et CASA, une révision du taux de commissionnement
- la charge des DAT des Carrés Bleus qui, malgré un lissage, représente un montant sur l'année de plus de 6 M€

- **La tarification des comptes et services** enregistre une croissance de 3,5% par rapport à décembre 2008 et s'établit à 45,03 M€.

- **Le compartiment ASSURANCES (ADI, Valeur Prévoyance et IARD)** connaît une évolution de +2,5% avec un résultat de 29,14 M€ au 31/12/2009. L'activité ADI, portée par une évolution favorable de la sinistralité, porte l'essentiel de cette bonification.

- **La marge sur les placements (participations, fonds propres)** profite de la bonne tenue en 2009 des indices boursiers (+22% pour le CAC).

Si le poste « participations » a souffert d'un dividende de la SAS Rue de la Boétie divisé par 2 par rapport à 2008, il a été compensé par les performances du compartiment « fonds propres » qui affiche un résultat de 22,1 M€.

Le résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation s'obtient en retranchant du Produit Net Bancaire les charges de fonctionnement.

En 2009, les charges de fonctionnement nettes connaissent une progression de 1,1% pour un montant de 108,7 M€ contre 107,5 M€ en 2008. Les charges de personnel baissent de 0,3%. Avec un montant de 44,8M€, le poste autres charges et charges informatiques globales est en nette augmentation (3,3%).

La Caisse Régionale a appliqué pour la première fois en 2009 les recommandations de Crédit Agricole SA relatives au transfert en PNB des charges liées aux cadeaux à la clientèle. En effet, lors de la vente d'un produit ou d'un service, l'entreprise peut s'engager à accorder des droits se traduisant par une réduction monétaire ou la remise d'avantages en nature ou de prestations en contrepartie de la vente. Ces cadeaux s'analysent comme des réductions sur vente et non comme des dépenses de publicité. Ils sont imputés sur les produits (en PNB) et doivent être enregistrés pour leur juste valeur soit le montant pour lequel les avantages pourraient être vendus séparément. C'est au total une somme de 700 K€ qui a été transférée ainsi.

De ce fait, le résultat brut d'exploitation s'affiche à 125,8 M€ sur l'exercice 2009, en forte croissance de 75,3%.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 46,3% pour 2009 et baisse de 13,7 points. Le coefficient d'exploitation d'activité avec 56,3% en 2009 diminue également de presque 7 points.

Le résultat de l'exercice

Pour déterminer le résultat de l'exercice, on impute sur le revenu brut d'exploitation les dotations aux provisions, les éléments exceptionnels et l'impôt sur les sociétés.

Le coût du risque global a atteint un niveau significatif sur l'exercice 2009 avec une dotation nette de 25,7 M€.

La charge fiscale s'établit à 37,9 M€ en 2009 en forte hausse de 31 M€.

En synthèse, le résultat net social 2009 de la Caisse Régionale, en hausse de 19,1 %, est arrêté à 61,572 millions d'euros.

5 - Les comptes consolidés de la Caisse Régionale au 31 décembre 2009

Les comptes consolidés sont présentés en application des normes IAS/IFRS.

Le bilan consolidé

Actif 31/12/2009	Montants (millions d'euros)	Evolution 2009/2008
Caisse, Banques Centrales, CCP	28	+ 32%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	106	- 1,1%
Instruments dérivés de couverture	4	+12,5%
Actifs financiers disponibles à la vente	550	+11,4%
Prêts et créances émis sur Etablis. De crédit	734	+16,1%
Prêts et créances émis sur la clientèle	5 625	+3%
Réévaluation à la juste valeur du portef. de macro couverture	1	ns
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	113	+86%
Actifs d'impôt courant	0	ns
Actifs d'impôts différés	33	+6,2%
Comptes de régularisation et actifs divers	132	+ 4,2%
Actifs non courants destinés à être cédés	0	ns
Participations et parts dans les entreprises mis en équivalence	0	ns
Immeuble de placement	4	-26%
Immobilisations corporelles	66	+72%
Immobilisations incorporelles	1	- 14%
Ecart d'acquisition	0	ns
TOTAL ACTIF	7 397	+6%

Passif 31/12/2009	Montants (en millions d'euros)	Evolution 2009/2008
Caisse, Banques Centrales, CCP	0	ns
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	88	+ 13,9
Instruments dérivés de couverture	8	+148%
Dettes envers les Etablis. de crédit	4 254	+3,7%
Dettes envers la clientèle	1 252	-4,1%
Dettes représentées par un titre	701	+14,6%
Réévaluation à la juste valeur du portef. de macro couverture	0	ns
Passifs d'impôt courant	15	ns
Passifs d'impôts différés	0	ns
Cptes de régularisation et passifs divers	101	+26%
Dettes liées aux Actifs non courants destinés à être cédés	0	ns
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	ns
Provisions pour risques et charges	28	-9,6%
Dettes subordonnées	0	ns
Capitaux propres part du groupe		
Capital et réserves liées	212	+16,5%
Réserves consolidées	655	+8%
Gains ou pertes latents ou différés	22	ns
résultat	61	+9%
Intérêts minoritaires	0	ns
TOTAL PASSIF	7 397	+ 6 %

Le total bilan atteint 7 milliards 397 millions d'euros et progresse de 6 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution provient principalement de l'augmentation de nos encours de crédits à l'actif (prêts et créances sur la clientèle, 5 625 M€, soit +3%) et de la progression de 16,1% des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (arbitrage du coefficient de liquidité). On retrouve dans le passif l'équivalent en émission de CDNI ou emprunt en blanc.

Par ailleurs le poste réserves augmente de 8% après intégration du résultat 2008 au passif.

Le résultat consolidé

31/12/2009	Montant (en millions d'euros)	Evolution 2009/2008
Produit net bancaire	227	+ 16,8 %
Charges de fonctionnement nettes	109,3	+ 1 %
Revenu brut d'exploitation	117,4	+ 37 %
Coût du risque	- 26,5	+ 68 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	- 0,2	ns
Impôt sur les sociétés	- 30	+102 %
Résultat net	60,6	+ 9%
Résultat net part du groupe	60,6	+ 9 %

En terme d'analyse, les résultats consolidés sont constitués de l'agrégation :

- Des comptes sociaux de la Caisse Régionale, de ses 45 Caisses Locales et du fonds FINARMOR GESTION
- Des retraitements de consolidation (élimination des opérations réciproques Caisse Régionale/ Caisse Locale; impôt différé.)
- Des reclassements et impacts IFRS

31/12/2009	Comptes sociaux	Comptes CL	Ecart comptabilité Conso IFRS	Comptes consolidés IFRS
	A	b	c	a+b+c
PNB	234,5	3,9	-11,6	226,8
Charges de fonctionnement	-108,7	-0,8	0,2	-109,4
RBE	125,7	3	-11,4	117,4
Provisions crédits	-22,4	+0,8	-4,9	-26,5
Exceptionnel	-0,07	0	0,07	0
Gains sur actifs immobilisé	-3,4	0	3,2	-0,2
Amortissement dérogatoire	-0,3	0	0,3	0
Charges fiscales	- 37,9	-0,7	+8,6	- 30
RESULTAT	61,6	3,2	-4,2	60,6

Ainsi, au 31 décembre 2009, le résultat sur base consolidée ressort à 60,6 M€ contre un résultat 2008, calculé selon la même méthode, de 55,7 M€, soit une augmentation de 8,8%. Le ratio de solvabilité européen calculé sur la base consolidée, s'élève au 31/12/2009 à 13,26% dans la nouvelle définition Bâle II contre 10,30 % au 31/12/2008.

6- Distribution des Caisses Locales (parts sociales) et de la Caisse Régionale (CCA et parts sociales)

Distribution des caisses locales (parts sociales)

En K€	2007	2008	Prévision 2009
Intérêts de PS	2 424	2 335	2 326
Taux	3,6%	3,6%	3,6%

Distribution Caisse Régionale (CCA)

En K€	2007	2008	Prévision 2009
Rémunération CASA	4 590	3 870	4 620

Cette somme correspond à un montant de 3,08 € par CCA, soit un taux de rémunération de 3,92% par rapport à l'apport global.

Distribution Caisse Régionale (parts sociales)

En K€	2007	2008	Prévision 2009
Intérêts de PS	-	-	2 654
Taux			3,87%

Cette somme correspond à un montant de 0,59 € par part sociale.

7- Le suivi et le contrôle des risques

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la Caisse Régionale est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2009 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- Les risques de crédit
- Les risques financiers :
 - risques de contrepartie
 - risques de marché
- Les risques structurels de gestion de bilan :
 - Le risque de Taux d'Intérêt Global
 - Le risque de change
 - Le risque de liquidité

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels
- Les risques de non-conformité

7-1 Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale.

7-1-1 Objectifs et politique

La stratégie d'intervention en matière de risque de crédit est définie dans le document de Politique Crédits validé par le Conseil d'Administration du 27 mars 2009. La Politique Crédit définit les orientations pour l'ensemble des Marchés, la mise en œuvre, la surveillance et le reporting de son application. Elle s'inscrit dans les objectifs fixés dans le Plan à Moyen terme de la Caisse Régionale. Ces orientations s'appliquent à tous les segments de clientèles de la Caisse Régionale et fixent les cas d'exclusions des délégations réseaux ainsi que les limites de Division et de Partage des risques.

7-1-2 Gestion du risque crédit

7-1-2-1 Principes Généraux de prise de risque

La politique Crédit de la Caisse Régionale décrit les critères de sélection des opérations de crédit. Les principaux critères retenus sont la zone d'intervention, les secteurs de financements, les éléments comptables et financiers. Ces critères sont ensuite déclinés par Marchés dans les règles de délégation de la Caisse Régionale. Sur les Marchés des Particuliers, de l'Agriculture et des Professionnels, les délégations sont définies en fonction des notes de délégations issues des grades Bâle II intégrés dans la notation de contrepartie du client et sa notation du projet. Sur le Marché des Entreprises, de la Promotion Immobilière et des Collectivités Publiques, les délégations sont définies à partir des grades Bâle II par regroupement.

La Caisse Régionale applique les règles de territorialité définies par le Groupe Crédit Agricole, mais s'autorise à maintenir des relations bancaires avec ses clients hors département. Par contre sont exclus les financements professionnels à l'étranger sur les marchés des Professionnels et des Agriculteurs.

La politique de garantie, intégrée dans la politique Crédits, s'est donnée comme ambition d'exiger un minimum d'apport dans les projets ou dans les fonds propres bilan de nos clients. La prise de garantie est fonction des notations BALE II et des encours. Le seuil des dossiers, de prêts amortissables, sans garantie ne doit pas dépasser un pourcentage de l'ensemble des encours de la Caisse Régionale, hors collectivités publiques. Ce niveau est actualisé annuellement avec la Politique Crédits.

7-1-2-2 Méthodologie et systèmes de mesures de risques

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Dispositif de limites individuelles

La Politique Crédit de la Caisse Régionale valide annuellement les limites de Division et de Partage des Risques. Sur l'exercice 2009, ces limites ont été réexaminées et validées par le Conseil d'Administration le 27 mars.

Marché	Limites individuelles/limites d'engagements par client		
	Division des risques sur un client ou un groupe	Partage des risques sur un client ou un groupe	Partage des risques sur une opération de financement
Entreprises	30M€ d'encours pondéré	Cf. ci-dessous	Le partage porte sur l'encours de la contrepartie et non sur le financement. Seule exception les financements syndiqués où la limite est de 40 % de l'opération, 50 % pour les Collectivités Publiques et 5 M€ si l'arrangeur est CALYON.
Collectivités publiques			
Professionnel de l'immobilier			
Associations			
Agriculture			
Professionnels			
Particuliers			
	6M€ d'encours pondéré		

L'objectif défini est de limiter l'engagement, sur une seule contrepartie, à un montant d'encours pondérés maximum. Ce montant a été reconduit par le Conseil d'Administration le 27 mars 2009. Il est calculé sur la base d'un pourcentage des fonds propres et des résultats de la Caisse Régionale. L'encours de la contrepartie pris en compte est calculé sur la base du risque pondéré brut déduit éventuellement du montant des provisions affectées à sa couverture et du montant des nantissements ou garanties reçus, effectivement pris et retenus par la réglementation des Grands Risques (Foncaris).

La limite de division est adaptée aux Marchés. Pour l'année 2009, cette limite a été maintenue au même niveau qu'en 2008 pour la Banque de Détail (6M€) et pour la Banque Entreprises, Grandes et Moyennes Surfaces et Collectivités Locales (30M€).

Les règles de partage ont été réexaminées dans le cadre du suivi des usages Bâle II. Le Conseil d'Administration du 27 mars 2009 les a maintenues à leur niveau antérieur. Elles sont déclinées par Marché avec la fixation de niveaux d'engagements maximum par tranche d'encours brut total en fonction des cotations Bâle II regroupées en 5 groupes de risques. Toute dérogation à ces limites relève du Comité des Engagements de la Caisse régionale (CECR).

	Cotations COOP / IAA	Autres cotations ANADEFI ENTA4	Cotations LUC
Groupe 1	A+, A, B+, B, C+	A+, A, B+, B, C+, C	A, B, C, D, E
Groupe 2	C, C-, D+, D	C-, D+, D, D-	F, G, H, I, J
Groupe 3	D-, E+, E, E-	E+, E, E-	K, L
Groupe 4		F, Z	V
Groupe 5 (création, reprise < 2 ans, prospects)	Quelle que soit la note		

Marchés des ENT, COOP/IAA, notés ENTA4

Part CR 22 en fonction des tranches d'encours bruts	Note de contrepartie et Groupe d'appartenance			
	Groupe 1	Groupes 2 et 5	Groupe 3	Groupe 4
100 %	0 - 5 M€	0 - 4 M€	Maintien des encours	Recherche diminution d'encours
50 %	5 M€ - 10 M€	4 M€ - 7,5 M€		
33 %	> 10 M€	> 7,5 M€		

Marchés des ENT autres, GMS, PRO et ACTEL avec compta privée > 3M€ de CA, notés en ENTA4

Part CR 22 en fonction des tranches d'encours bruts	Note de contrepartie et Groupe d'appartenance			
	Groupe 1	Groupes 2 et 5	Groupe 3	Groupe 4
100 %	0 - 3 M€	0 - 1,5 M€	Maintien des encours	Recherche diminution d'encours
50 %	3 M€ - 5 M€	1,5 M€ - 3 M€		
33 %	> 5 M€	> 3 M€		

Marchés AGRI, PRO, ACTEL et CAI avec compta de type privé < 3M€ de CA, notés dans LUC

Part CR 22 en fonction des tranches d'encours bruts	Note de contrepartie et Groupe d'appartenance			
	Groupe 1	Groupes 2 et 5	Groupe 3	Groupe 4
100 %	0 - 2M€	0 - 1,5 M€	Maintien des encours	Recherche diminution d'encours
50 %	2 M€ - 3M€	1,5 M€ - 2,5 M€		
33 %	> 3 M€	> 2,5 M€		

Pour ces Marchés, une franchise est instaurée et permet une validation par le Comité des Prêts de la Caisse Régionale (CPCR).

Marchés des Collectivités Publiques notées en MAIRICAM

Risques	Part maximum des engagements				
	Normaux	Aggravés			Exclus
Notation	A+, A, B+, B, C+	C	C-, D+	D	D- à F
Part maxi	100 %	50 %	30 %	10 %	CECR

Marché de la Promotion Immobilière

Mêmes règles que pour les Marchés PRO et AGRI, hors franchise CPCR.

7-1-2-3 Dispositif de surveillance du risque de crédit

Suite à la bascule informatique de mai 2007, la Caisse Régionale a renforcé son dispositif d'outils de détection du risque notamment par la mise en œuvre d'outils informatisés de gestion des délégations de paiements et de gestion du recouvrement. Ces évolutions ont été accompagnées d'une refonte du dispositif du pilotage des risques à partir du 1^{er} janvier 2007.

Cette nouvelle organisation structure la filière risques par :

- la mise en œuvre de trois phases de recouvrement : commercial, amiable et contentieux,
- la différenciation dans le traitement des risques en fonction des marchés : professionnels, agriculteurs, particuliers,
- la volonté de traiter de manière durable les situations de clients professionnels présentant des incidents, par la création d'un service dédié.

Parallèlement, la Caisse Régionale a adapté son dispositif de revues de portefeuilles en intégrant les critères Bâle II et en révisant le périmètre. Cette revue de portefeuille est réalisée par les marchés concernés auprès du Directeur Général. Les listes sont établies par un service indépendant des Directions de marchés.

Les règles sont appliquées à tous les Marchés de la Caisse Régionale, selon les seuils suivants :

Marché	Seuil d'encours	périodicité
Particuliers	400 k€ avec anomalie ou en situation de défaut Bâle II*	trimestre
	1 200 K€, sains	Semestre
	800 k€, sains	année
Agriculture, Professionnels et Associations	700 k€ avec anomalie ou en situation de défaut Bâle II*	trimestre
	2 000 k€, sains	semestre
	1 400 k€ sains	année
Entreprises et autres Professionnels ayant une grille d'analyse Entreprises et Promotion Immobilière	700 k€ avec anomalie ou en situation de défaut Bâle II*	trimestre
	Quel que soit l'encours, si noté E (E+, E, E-) ou dégradés de plus de trois grades dans le trimestre	
	1 500 k€ groupe 3 (voir règles de partage)	semestre
Collectivités Publiques**	1 500 k€ groupe 2 et 3, 2 000 k€ groupe 1	année
	1 500 k€, dossiers notés F ou Z, dossiers avec une notation dégradée sur l'exercice < à C	année

* hors anomalies.

** notation ANADEFI depuis mars 2008.

De plus, ont été ajoutés lors de chaque présentation les 10 plus gros engagements par marchés.

Le comité de Revue de Portefeuille s'est réuni 4 fois en 2009 conformément aux préconisations du groupe. Au total 309 dossiers avec au moins une anomalie ou une dégradation de la notation Bâle II, ont été identifiés en 2009 :

- 225 Dossiers ont fait l'objet d'alertes (Mise sous surveillance, désengagement, provisionnement, transfert en précontentieux, maintien de la relation....)
- 84 Dossiers détectés non pas été présentés au motif qu'ils ont fait l'objet d'un passage au Comité des Engagements de la Caisse Régionale moins de 3 mois avant la revue ou que l'anomalie ait été régularisée depuis la détection

Description du fonctionnement des Comités de suivi des risques de crédit

Afin de coordonner la politique et l'action dans le domaine du risque, deux comités se réunissent régulièrement :

Le Comité de Recouvrement Amiable (CRA)

Ce comité est l'instance de suivi, de coordination et de décision de la Caisse Régionale en matière de traitement et de régularisation des créances en anomalies. Les missions du Comité de Recouvrement Amiable ont été redéfinies et mises en œuvre début 2007. Le Comité de Recouvrement Amiable a spécialement pour mission d'analyser les indicateurs mensuels des risques par marché (risque à 60 jours, risques à 90 jours). C'est également l'instance de reporting d'activité des services Risques (marché des particuliers) et Assistance aux Agriculteurs et aux Professionnels (marché de l'Agriculture et des Professionnels) dans leur fonction de recouvrement. Ce comité examine également les demandes d'arbitrage formulées par les agences, les marchés, le service Assistance aux Particuliers et Risques (APR), et le service Assistance aux Agriculteurs et aux Professionnels (AAP). Ce

comité est présidé par la Direction Finances et Risques et comprend les principaux acteurs du suivi des risques (Marchés, APR, AAP, Contentieux, ...).

Le Comité de Recouvrement Amiable s'est tenu périodiquement chaque mois. En 2009, le Comité de Recouvrement Amiable s'est réuni 11 fois.

Le Comité Risques sur Engagements (CRE)

Ce Comité, créé en mai 2003, a également vu ses missions précisées dans le cadre de la nouvelle organisation risques. C'est l'instance de reporting des risques de contrepartie (crédit) de la Caisse Régionale à la Direction Générale. Il est habilité à prendre toute décision relevant des prérogatives du Directeur Général ou à formuler les propositions à soumettre au Conseil d'Administration. Ce comité est présidé par la Direction Générale.

Le Comité des Risques sur Engagements a spécialement pour mission :

- de suivre et analyser l'évolution globale des créances douteuses et litigieuses par secteurs d'agences et par marchés
- d'analyser les dossiers CDL supérieurs à des seuils définis
 - o 120 jours et 100.000 € d'encours pour le marché des Particuliers
 - o 180 jours et 200.000 € d'encours pour les autres marchés
- d'identifier et suivre le risque sectoriel
- de procéder à l'analyse globale des dossiers pris en charge par les services APR et AAP
- de procéder à l'analyse des entrées en contentieux
- de procéder à la revue, au moins annuelle, des dossiers gérés par le service contentieux (encours >200.000 €)
- d'analyser les dossiers sensibles (responsabilité civile ou pénale) ou présentant un intérêt particulier
- de décider ou proposer, selon les délégations applicables, les dotations aux provisions (dossiers et filières) et les passages par pertes
- de procéder à la revue des dossiers gérés par le Service Juridique et Contentieux
- de décider ou proposer, selon les délégations applicables, les dotations aux provisions et les passages en pertes

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2009, aux dates suivantes : 13 mars, 12 juin, 10 septembre, 10 décembre.

Modalités et périodicité de révision des politiques risques et des principales limites au regard de l'évolution de l'activité, de l'environnement des marchés

La politique Crédits est révisée annuellement par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale. Cette révision est établie sur les constatations des marchés concernées au cours de l'exercice, notamment l'évolution des risques, et des résultats des contrôles effectués par le service Contrôle Permanent sur l'application

de la politique Crédits et le suivi de l'évolution de la structure du stock et des réalisations sur différents critères (encours, filières, garanties, ...).

Procédures de suivi des limites et d'information des instances, d'autorisation de dépassement et de régularisation des dépassements

Les dépassements de limite, ainsi que les mesures correctives prises, font l'objet d'une information auprès du Conseil d'Administration.

Lors de chaque présentation de dossiers au CECR, le calcul de l'encours pondéré est réalisé par rapport à la limite de division, dès lors que l'encours brut dépasse cette limite. Pour la limite de partage la procédure prévoit que ce calcul soit réalisé pour tous les dossiers présentés au CECR, seule instance habilitée à valider les éventuelles dérogations.

La présentation des dossiers en Comités de revue de portefeuille permet de vérifier le respect de la limite de division, lors de la revue « annuelle » qui comprend toutes les contreparties portant des encours supérieurs à 1 500 K€ et lors de la revue « semestrielle » qui porte sur les encours supérieurs à 2 000 K€.

7-1-2-4 Mécanismes de réduction du risque de crédit

La politique Crédit de notre Caisse Régionale stipule que la part de dossiers sans garantie ne doit pas dépasser 30% de l'ensemble des prêts amortissables de la Caisse Régionale, hors marché des collectivités publiques.

Cette exigence est respectée pour 2009 avec un taux de 26,27 % au 31/12/09,.

Garanties reçues et suretés (annexe 8a)

Le tableau ci-dessous synthétise les engagements reçus et donnés de la Caisse Régionale.

Comme l'année dernière, la partie « engagements reçus de la clientèle » augmente sensiblement (128 M€) compte tenu de notre politique d'adossement des prêts habitats avec une garantie de caution CAMCA.

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Engagements donnés		
Engagements de financement	786 624	754 239
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	786 624	754 239
Ouverture de crédits confirmés	515 874	465 951
- Ouverture de crédits documentaires	381	553
- Autres ouvertures de crédits confirmés	515 493	465 398
Autres engagements en faveur de la clientèle	270 750	288 288
Engagements de garantie	107 990	98 638
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	2 527	1 606
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 547	1 606
Autres garanties	980	
. Engagements d'ordre de la clientèle	105 463	97 032
Cautions immobilières	10 468	12 313
Garanties financières	32 661	14 798
Autres garanties d'ordre de la clientèle	62 334	69 921
Engagements reçus		
Engagements de financement	152	36 652
. Engagements reçus d'établissements de crédit	152	36 652
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	885 629	746 329
. Engagements reçus d'établissements de crédit	176 538	181 304
. Engagements reçus de la clientèle	709 091	565 025
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	174 566	158 790
Autres garanties reçues	534 525	406 235

Etats Pyramide 00RCA05010 et 00RCP01050

Par ailleurs, les actifs financiers obtenus par exécution de garanties sont cédés dès que possible après leur prise de possession.

En 2009, la Caisse Régionale a obtenu, soit en direct, soit par l'intermédiaire de sociétés civiles immobilières, la propriété de différents immeubles.

Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'a pas d'instruments dérivés de crédit et ni de CDS dans ces livres au 31/12/09.

7-1-3 Exposition et concentration

Tableau d'exposition maximale (annexe 3-1)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	105 754	107 020
Instruments dérivés de couverture	3 813	3 387
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	145 117	245 354
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	5 777	12 682
Prêts et créances sur la clientèle	5 625 263	5 457 974
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	112 933	60 630
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	5998657	5887047
Engagements de financement donnés	786 624	754 239
Engagements de garantie financière donnés	107 990	98 638
Provisions - Engagements par signature	1 755	-4 971
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	896369	847906
TOTAL EXPOSITION NETTE	6 895 026,00	6 734 953,00

Note préparée à partir des notes 3.4, 6.2, 6.4, 6.5, 6.8, 6.16 et 8

Le poste « actif disponible à la vente » baisse de plus de 100 K€ pour atteindre 145 K€. Cette variation s'explique d'une part par le transfert de 53 M€ d'obligations du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, et d'autre part par une évolution du plan de compte national qui exclut désormais les OPCVM « actions » (50 M€). L'opération de transfert de titre ci-dessus évoquée trouve son pendant dans le poste « actifs financiers détenus jusqu'à échéance » qui augmente à due concurrence.

La variation des prêts et créances à la clientèle s'explique par la progression de notre encours de crédit (+3%).

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	10 229	
Institutions non établissements de crédit	136 703	158 428
Grandes entreprises	182 424	175 004
Clientèle de détail	457 268	420 807
Total	786 624	754 239
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	10 873	751
Grandes entreprises	71 327	76 978
Clientèle de détail	23 263	19 303
Total	105 463	97 032

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	17 912	3 745
Grandes entreprises	288 341	290 776
Clientèle de détail	933 673	1 004 142
Total	1 239 926	1 298 663
Dettes rattachées	11 907	7 165
Valeur au bilan	1 251 833	1 305 828

Au 31/12/09, les dettes envers la clientèle de détail ont diminué de 71 M€. Cette baisse s'explique essentiellement par la désaffection de nos clients vis-à-vis des produits monétaires (- 100 M€) dont les taux ont été moins attractifs sur 2009.

7-1-4 Diversification du portefeuille et qualité des encoursAnalyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2009, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 99,8% des encours portés par la Caisse Régionale, hors banque de détail. L'encours non noté est devenu marginal (2,5 M€)

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale à ses clients sains, hors banque de détail, soit 1 629 Milliards d'euros. La répartition par rating et présentée en équivalent notation Standard & Poors. L'évolution constatée sur l'ensemble des grades BBB, BB et B tient d'abord à l'activité crédit très forte en 2009 sur les « corporate » (272 M€ de réalisations). Par ailleurs un resserrement des notations a entraîné un glissement général des encours vers le bas, à l'exception de l'encours « à surveiller ». En effet pour ce dernier, l'amélioration est due au nombre moins importants d'absence de bilan, entraînant mécaniquement une diminution de cette poche.

Tableau de ventilation des crédits Corporate par notation

	Corporate	
	Encours en M€	% Evol (N/N-1)
AAA à A	782 856	6,9%
BBB	375 066	24,8%
BB	322 408	36%
B	68 067	20,9%
Sous surveillance*	92 329	-8,7%
TOTAL	1 628 947	14%

* Hors défaut.

Dépréciation et couverture du risque (note 3-1-i des annexes de gestion)

Les arriérés de paiement inférieurs à 90 jours sur les créances non dépréciées représentent un encours de 88 M€ au 31/12/09 contre 85,6 M€ l'année dernière. C'est surtout la clientèle ENTREPRISE qui est en augmentation (+10 M€) alors que les autres clientèles sont en baisse (-7 M€ pour la clientèle de détail).

Les encours sains restructurés se chiffrent à 21,7 M€ au 31/12/09, contre 18,61 M€ au 31/12/08.

Coût du risque

Le Coût du risque pour la Caisse Régionale est en forte hausse et atteint cette année 26,563 M€ contre 15,749 M€ en 2008 (+ 10,8 M€).

7-1-5 Risque Pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de notre Caisse Régionale.

Comme l'année dernière la Caisse Régionale n'a pas de risque pays à gérer. L'intégralité de ses prêts et créances sont sur les établissements et des clients situés en France. (cf. annexe 3.1.f des annexes de gestion).

7-2 **Risques financiers**

Organisation générale des activités financières

L'activité financière de la Caisse Régionale est encadrée par un dispositif de limites complet et prudent validé chaque année par le Conseil d'Administration, et repris dans un document unique, la politique financière de la Caisse. La position de la Caisse Régionale par rapport à ces limites est présentée une fois par an au Conseil d'Administration. La définition des orientations stratégiques, les décisions de mise en œuvre et le suivi de leur exécution relèvent du « comité financier » dont les membres sont :

- Le Directeur Général,
- Le Directeur Général Adjoint,
- le Directeur Finances et Risques
- les responsables des services et des unités concernées (FCG, CGF, PGF)
- Le middle Office.

Sa périodicité est mensuelle avec rédaction systématique de procès-verbaux détaillés. Chaque trimestre, un rapport, produit par FCG, CGF et le MO, dresse un point complet et didactique sur les risques et les résultats de la gestion financière. Outre les membres du comité financier, ce rapport est communiqué au responsable du contrôle permanent.

Les traitements des opérations sont assurés par le back office trésorerie de la cellule «trésorerie - productions réglementaires» du service Comptabilité Fiscalité (CGF). Les tickets d'opération initiés à FCG, sont visés par le responsable du service FCG, puis par le Middle Office, puis par le Directeur Financier et Risques et enfin par le responsable du service Comptabilité Générale et Fiscalité (CGF) avant enregistrement par le Back-Office.

Les contrats qui découlent de la mise en place de ces opérations sont signés uniquement du DFR ou le cas échéant du Directeur Général.

Les contrôles sur la nature des opérations (montant, durée, objet) sont réalisés par le Back-Office qui procède également aux vérifications comptables d'usage.

Le middle office (MO) a en charge le reporting, la surveillance des points réglementaires et de contrôle encadrant ces activités et la déclaration des risques de contreparties.

Le dispositif de contrôle prévoit l'élaboration d'un certain nombre de contrôles périodiques de la part du service FCG. Le MO exerce un contrôle de 2ème niveau et le service INS de la Caisse Régionale exerce un contrôle de 3ème niveau. Par ailleurs, Crédit Agricole SA a organisé un certain nombre de remontée permettant de mieux appréhender l'évolution de nos portefeuilles (titres et dérivé, Corfou...). Ces questionnaires sont élaborés par le FO, puis validé par le MO et le service CPC avant envoi à Crédit Agricole SA.

Processus d'encadrement des risques de contrepartie et des risques financiers

L'article 32 du règlement CRBF n°97-02 modifié précise que les systèmes de surveillance et de maîtrise des risques de marché, de contrepartie, de taux et de liquidité doit comporter un dispositif de limites globales, fixées et revues au moins une fois par an par l'organe exécutif.

Des limites opérationnelles doivent être établies en cohérence avec les limites globales.

Par limite, on entend une enveloppe de risques autorisés calibrée en tenant compte d'éléments de PNB, de résultat et de fonds propres.

Les limites globales sont proposées par le Comité Financier et validées par le Conseil d'Administration. Les limites globales sont revues annuellement par le Conseil d'Administration qui valide toute modification. De la même façon, tout dépassement de ces limites globales donne lieu à une alerte auprès du Conseil d'Administration.

Les limites opérationnelles, définies en cohérence avec les limites globales, consistent en une déclinaison de celles-ci par activité, ligne produit, portefeuille, facteurs de risques. Elles sont validées par le Comité Financier, qui est informé de chaque dépassement.

Les limites sont à la fois qualitatives et quantitatives.

7-2-1 : Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de défaillance d'une contrepartie la mettant dans l'incapacité d'honorer le remboursement de sommes d'argent au profit de notre Caisse Régionale. Dans le pire des cas, la Caisse Régionale aurait à passer tout ou partie de sa créance en compte de pertes.

Description de la politique conduite par la Caisse Régionale

Lors de l'entrée en relation, la priorité est donnée aux contreparties interbancaires recommandées par Crédit Agricole SA ou celles dont la notation interne Crédit Agricole SA, se situe de A à C. C constitue la note minimale.

Le cas échéant, c'est l'application du rating externe qui est mise en œuvre. Les règles objectives appliquées prennent en compte, la structure financière de la contrepartie, sa rentabilité et une limite fixée pour chaque contrepartie.

C'est le comité financier qui décide de l'entrée en relation avec une contrepartie, et qui valide les éventuelles cessations de relation.

Reporting

Le Middle Office a plus particulièrement en charge le suivi des limites, qui relève de sa responsabilité, sous l'autorité du Directeur Financier et Risques et fait l'objet d'un rapport trimestriel.

Le cadre général de ces limites est validé en Conseil d'Administration, et les dépassements font l'objet d'une information en comité financier et d'une alerte au service Contrôle Permanent et Conformité. Ce dernier procède également à un suivi régulier à l'aide des reportings qui lui sont adressés trimestriellement.

Modalités de calcul

Pour chaque type d'instruments (les titres, les dérivés), la consommation de la limite est calculée selon des règles précises.

Pour les engagements hors-bilan, qui comprennent les instruments dérivés négociés sur un marché de gré à gré, les opérations prises en compte sont :

- les swaps, que leur date d'entrée en vigueur soit décalée ou non
- les achats de caps/floors
- les FRA
- les options de swaps (achat/vente)

Le risque de contrepartie sur ces instruments dérivés est composé :

- du coût de remplacement des contrats (valeur de marché)
- du risque potentiel (add-on) illustrant l'accroissement du risque de défaillance de la contrepartie en fonction de la durée restante à courir

Le calcul se détaille de la manière suivante :

Produits	Le coût de remplacement	Risque de variation «add-on» appliqué au nominal	Le risque total
Swaps TF/TV	Valeur de marché positive	1 % par année restant à courir	Risque de marché + add-on
Swaps décalés	Valeur de marché positive	1 % par année restant à courir	Risque de marché + add-on
Swaps TV/TV	Valeur de marché positive	2 % quelle que soit la durée restant à courir	Risque de marché + add-on
Achats de caps/floors	Valeur de marché positive	1 % par année restant à courir	Risque de marché+ add-on

Pour les opérations en Cash, le risque se calcul selon le modèle ci-dessous :

Produits	Consommation de la limite	Observations
TCN OBLIGATIONS	- Valeur de marché si titre de transaction et de placement - Valeur nominale si titre d'investissement et TIAP	
ACTIONS	- Valeur de marché	
OPCVM	- Valeur de marché si titre de transaction et de placement - Valeur nominale si titre d'investissement et TIAP	Imputation sur la limite globale

Limites globale

La Caisse Régionale dispose d'une limite globale relative au risque de contre partie égale à 100% des fonds propres consolidés IFRS, base RSE, soit une somme de 477 millions d'Euros au 31 décembre 2008. C'est cette limite qui s'est appliquée au cours de l'exercice 2009.

Limites opérationnelles unitaires

La Caisse Régionale limite son engagement en montant et en durée, en fonction de la nature de la contrepartie et de sa notation, conformément au tableau ci-dessous.

CONTREPARTIES BANCAIRES			
Limite globale interne	L1	100% des fonds propres stables de la CR22 :	Perte maximum que s'autorise la CR sur l'ensemble de ses contreparties
Limite interne théorique par contrepartie	L2	L1 X 10%	Référence à la division des risques
Limite externe	L3	5% des fonds propres de la contrepartie	Cette limite est fonction des fonds de la contrepartie
Limite retenue	L4	Mini : L2; L3	La limite retenue est la plus petite des deux : L2 ou L3
Activité de la contrepartie	L5	L4 x 50% si banque de Marché L4 x 100% autres cas	
Rating	L6	L5 X rating	Note interne CAsa : A : 100% (excellent) B : 75% (bon) C-D-E+ : 50% (acceptable) E- : 25% (acceptable) Autre cas : 0%

CORPORATES			
Rating	% du portefeuille d'investissement autorisé	Montant maxi par contrepartie	Durée maxi
AAA - AA	0 à 100%	15 M€	10 ans
A	0 à 40%	5 M€	5 ans
BBB	0 à 10%	2 M€	3 ans

OPCVM		
Limite globale interne	L1	10% des fonds propres consolidés base RSE
Limite à retenir	L2	L1 x rating
Pondération : note interne Casa retenue		100% A 80% B+ 75% B 60% B- 40% C+ 35% C

Pour les OPCVM, et en l'absence de notation interne Crédit Agricole SA ou si la notation est inférieure à C, les critères suivants sont appliqués pour déterminer la possibilité d'un engagement de la Caisse sur ces contreparties :

- Critères qualitatifs :

- actif net mini du fond = 30 M€,
- âge mini du fonds : 3 ans,
- expositions maxi de 10% de l'actif net et de 10 M€ par société de gestion.

- Critères objectifs :

- encours détenus dans le Groupe Crédit Agricole SA,
- recherche accord de Crédit Agricole SA.

Par ailleurs, pour les OPCVM hors groupe, un dossier spécifique est constitué et actualisé par le FO. Il comprend notamment la notation externe de la société de gestion, le descriptif de l'activité, la localisation géographique et des données financières.

Procédure en cas de dépassement de limite de contrepartie

Le dépassement d'une ou plusieurs limites de contre partie par la Caisse Régionale peut se produire, notamment compte tenu de la dégradation possible de la notation d'une contrepartie après sa souscription. Le suivi des limites de contrepartie relève du périmètre du MO.

En cas de dépassement d'une limite (opérationnelle ou globale), l'information est donnée au comité financier le plus proche, puis au Conseil d'Administration pour les limites globales.

Le comité financier statue sur les mesures à prendre pour faire en sorte que la Caisse Régionale redescende dans ses limites.

Pour le cas où le comité financier décide de maintenir une situation de dépassement sur une limite de contre partie opérationnelle, le MO effectuera un rappel de cette situation lors de chaque comité financier suivant, jusqu'à extinction de l'anomalie.

7-2-2 : Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de placement et sur les instruments dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

7-2-2-1 : Risques de marché sur le portefeuille de placement

Les limites relèvent de 3 catégories ; l'encours, le stress scenario et la Var

*** Les limites en encours**

Limites globale

La Caisse Régionale dispose d'une limite globale correspondante à l'excédent de fonds propres. Les placements ne doivent pas être d'un montant supérieur au calcul de l'excédent de fonds propres, tel qu'il résulte du calcul réglementaire « pyramide ».

Limites opérationnelles unitaires

La Caisse Régionale limite son risque de marché sur son portefeuille de placement par le respect de l'allocation cible suivante :

- 40% à 55% en obligations et titres d'investissement,
- 0% à 15% en sensibilité obligataire (Taux fixes, variables, convertibles, Inflation)
- 0% à 15% en sensibilité actions (OPCVM ou structurés)
- 0% à 15% en sensibilité alternatif
- 0% à 15% en arbitrage et monétaire dynamique (OPCVM ou structurés)
- 5 à 45% en monétaire pur (OPCVM).

La présentation de l'allocation est effectuée en fonction de la valeur des titres au MTM du mois de l'arrêté.

Reporting

La valorisation des instruments est réalisée par le front-office et le back-office indépendamment, à partir des données de marché ou des valeurs liquidatives diffusées sur Reuters. Une comparaison est faite entre ces valorisations puis une validation est réalisée avant diffusion des résultats comptables. Une valorisation hebdomadaire est effectuée par le MO. Mensuellement, un point est fait pour la Direction Financière et Risques et le Comité Financier. Cette périodicité est trimestrielle par le biais du rapport de gestion financière pour la Direction Générale, la Direction Financière et Risques, le Responsable du Contrôle Permanent et les services Finances et Contrôle de Gestion (FCG) et Comptabilité Générale et Fiscalité (CGF).

Exposition au 31/12/09 : Allocation de notre portefeuille

	cible		31/12/2009
Obligations, Prêts CASA	40 à 55%	→	38%
<i>dont Obligations en direct (yc TSR, TSDI)</i>			26%
<i>dont Prêts CASA</i>			6%
<i>dont T3CJ</i>			6%
OPCVM et Produits structurés			
Sensibilité Actions	0 à 15%	→	11%
Sensibilité Taux	0 à 15%	→	4%
Alternatif	0 à 15 %	→	5%
Monétaire Dynamique	0 à 15 %	→	3%
Monétaire	5 à 45%	→	39%
<i>dont OPCVM</i>			25%
<i>dont en Compte Courant</i>			15%
TOTAL			100%

Au 31/12/09 le plancher de l'allocation en « obligations et titres d'investissement » n'est pas respecté (38% pour un minimum de 40%). Cette situation trouve son origine d'une part dans des tombées d'échéance sur Décembre non renouvelées immédiatement et d'autre part dans l'augmentation forte de la partie « monétaire » compte tenu de la collecte de parts sociales engagée par la Caisse. Le comité financier a été informé, le retour dans la fourchette va s'effectuer au fur et à mesure de l'aboutissement du programme de souscriptions de titres d'investissement.

*** Les limites liées au scénario catastrophe**

Les conditions du scénario catastrophe simulent des conditions extrêmes de marché. Le scénario catastrophe de la Caisse Régionale, qui a repris celui de Crédit Agricole SA, mesure les conséquences d'une dégradation des marchés « actions » (y compris les FCPR) de 20%, une augmentation des taux de 2%, un recul de l'alternatif de 10% et une baisse du monétaire dynamique de 2,5%.

Le calcul de l'atteinte de cette limite s'effectue sur 2 niveaux :

- Annuel (par rapport 31/12/N-1, soit 12,7 M€ en 2008)
 - Seuil d'alerte Comité Financier : 50% (soit une perte de valeur de 6.3 M€)
 - Seuil d'alerte Conseil d'Administration : 75% ((soit une perte de valeur de 9.5 M€)

- Mensuel par rapport à M-1 (11,6 M€ au 31 mars 2009)
 - Seuil d'alerte Comité Financier : 40% (soit une perte de valeur de 4.6M€)
 - Seuil d'alerte Conseil d'Administration : 60% (soit une perte de valeur de 7 M€)

Le Middle Office calcule la valorisation de notre portefeuille de façon hebdomadaire et indique dans ses comptes rendus si ce seuil mensuel glissant est atteint ou non.

Le scénario catastrophe n'a pas été atteint en 2009.

***Les limites liées à la VaR**

La VaR (Value at Risk) peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Cette perte est la différence entre le rendement espéré et le rendement pessimiste.

Sur son portefeuille de titres, la CR retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois. Le Calcul de la VAR est effectué tous les trimestres par le Front Office via l'outil e-varisk, puis contrôlé et présenté au comité financier par le Middle Office.

Les limites suivantes rapportées au résultat comptable ont été validées:

Limite opérationnelle :

- Seuil d'alerte au Comité Financier, 15% du résultat net comptable n-1 (7.76m€ base 2008)

Limité globale :

- Seuil d'alerte au Conseil d'Administration, 25% du résultat net comptable n-1 (12.9 m€ base 2008)

Exposition

Au 31/12/09, les caractéristiques issues du calcul de la VAR étaient les suivantes :

Risque	MT	CT
Volatilité avec effet diversification	4,76%	7,21%
Volatilité sans effet diversification	5,63%	8,16%
Rentabilité pessimiste cumulée	-3,03%	
Rentabilité pessimiste sur 1 an	-8,99%	
Rentabilité moyenne annualisée	2,09%	
Rentabilité moyenne cumulée	0,17%	
Durée de conservation du capital (mois)	337,47	
Horizon critique (mois)	84,37	
Pertes maximales	14,69%	
Probabilité de battre la rentabilité cible	55,03%	
Rendement pessimiste moyen conditionnel	-3,49%	

	Résultats en terme de montant	Matelas de PVL résultant
Matelas de PVL actuel	9,75	9,75
Rendement moyen	0,37	10,12
VaR sur l'horizon	6,80	3,32
CVaR sur l'horizon	7,79	2,33
Scénario catastrophe	-17,35	-7,60

Au 31/12/08 le résultat du calcul de la VAR était le suivant :

Résultats Synthétiques de la mesure des risques		
	MT	CT
Volatilité avec effet diversification	3,58%	6,13%
Volatilité sans effet diversification	4,56%	7,23%
Rentabilité pessimiste cumulée	-2,10%	
Rentabilité pessimiste sur 1 an	-4,64%	
Rentabilité moyenne annualisée	3,69%	
Rentabilité moyenne cumulée	0,31%	
Durée de conservation du capital (mois)	61,26	
Horizon critique (mois)	15,32	
Pertes maximales	4,71%	
Probabilité de battre la rentabilité cible	61,68%	
Rendement pessimiste moyen conditionnel	-2,45%	
	Résultats en terme de montant	Matelas de PVL résultant
Matelas de PVL actuel	-8,47	-8,47
Rendement moyen	0,67	-7,80
VaR sur l'horizon	5,25	-13,05
CVaR sur l'horizon	6,01	-13,81
Scénario catastrophe	-15,83	-24,30

Le risque historique sur le portefeuille s'est accru en 2009 compte tenu d'une forte volatilité sur l'exercice entre le point bas de mars 2009 et le niveau du 31/12/09, et ceci malgré une nette augmentation des supports monétaires en 2009 au détriment principalement de la poche « alternatif ».

7-2-2-2 : Risques de marché sur les produits dérivés

Ces opérations de marché, à caractère purement spéculatif, sont destinées à prendre des positions ouvertes pour profiter d'une évolution de marché. Ces prises de position sont possibles sur tous instruments et marchés, réglementés comme de gré à gré.

Les limites relèvent de 3 catégories ; l'encours, le stress scenario et la Var

*** Les limites actuelles**

Leur montant est limité à **15 millions** d'euros par opération et leur durée maximale à **2 ans** avec mise en place de stop loss par opération en cas d'évolution défavorable des marchés :

- en fonction de la durée restant à courir de l'opération
- mesuré par une amplitude de variation défavorable des taux d'intérêts (0,50 % pour une opération à 3 mois, 0,40 % pour une opération entre 3 et 6 mois, 0,30 % pour une opération entre 6 et 12 mois puis 0,20 % pour une opération entre 12 et 24 mois).

La perte maximale autorisée est fixée à 1,5% du résultat social de la CR.

Le scénario catastrophe sur cette activité résulterait d'une évolution défavorable des marchés :

- égale à 4 fois les amplitudes autorisées
- sur l'ensemble des positions autorisées
- sans que la CR puisse dénouer ces opérations

La perte sur ces activités atteindrait alors 3,6 M€. Un seuil d'alerte au Conseil d'administration en cas d'atteinte de la moitié de la perte potentielle est fixé à 1.8 M€.

***Limites en encours, VaR et scénario catastrophe**

Ces limites restent à mettre en place, toutefois elles ne seront possibles que lorsque Casa aura livré un outil de valorisation des dérivés.

Dans l'attente de cette livraison (CORFOU 4), il est utile de rappeler que la Caisse Régionale n'a pas d'activité de « trading » sur les dérivés. Les dérivés « clientèle » sont majoritairement sécurisés, et seuls d'anciennes positions de macro-couverture subsistent dans ce portefeuille en « trading non actif ».

7-3 Les risques structurels de gestion de bilan

7-3-1 Le risque de taux d'intérêt global

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (trading book).

En effet, les activités d'un établissement sont réparties prudemment en deux domaines dénommés respectivement Portefeuille Bancaire (« *Banking Book* ») et Portefeuille de Négociation (« *Trading Book* »). Ces deux domaines sont distincts et complémentaires, et tout encours de bilan ou de hors bilan appartient à un et un seul de ceux-ci. Les activités de chacun de ces deux domaines sont susceptibles de générer du risque de taux :

- Lorsque l'activité génératrice du risque de taux appartient au Portefeuille de Négociation, ce risque de taux est de nature « Risque de Marchés ». Il est mesuré via des méthodes de calcul et encadré par des limites qui sont propres à cette nature de risque et qui ne relèvent pas de cette norme.
- Lorsque l'activité génératrice du risque de taux appartient au Portefeuille Bancaire, ce risque de taux est de nature « Risque de Taux d'Intérêt Global ». Il est mesuré via des méthodes de calcul et encadré par des limites qui sont celles de la Gestion Actif Passif.

Description de la politique conduite par la Caisse Régionale

La production du risque de taux de la Caisse Régionale est assurée depuis janvier 2009 par le Pôle de Gestion Financière dans le cadre d'une coopération entre les 4 Caisses Régionales Bretonnes. Le Pôle de Gestion Financière Breton est également en charge de l'analyse de l'exposition et émet des préconisations de couverture en collaboration avec la Direction Finances et Risques.

Les interventions sont encadrées par un dispositif de limites validé chaque année par le Conseil d'Administration. La position de la Caisse Régionale par rapport à ces limites est présentée une fois par an au Conseil d'Administration.

Le risque de taux fait l'objet d'un calcul mensuel. L'analyse des impasses de taux s'effectue selon une méthode statique (non intégration de renouvellement d'activité) en conformité avec les recommandations de la Commission Bancaire. La sensibilité à l'évolution des taux se mesure par rapport au PNB.

Le périmètre concerné englobe le bilan «risqué» et les instruments de hors bilan de la caisse régionale.

Reporting

Le comité financier est informé mensuellement des résultats des calculs de risque de taux ainsi que des effets des couvertures en place. Il valide les propositions de couverture à mettre en place, les limites et les dépassements de limite.

La gestion du risque de taux est intégrée au plan de contrôle permanent. Outre la communication au comité financier auquel participe le middle-office, celui-ci assure le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie de couverture du risque de taux.

Le dispositif de contrôle a été établi au cours de l'exercice 2009, concomitamment à la mise en place du nouveau dispositif de mesure et de suivi du Risque de Taux d'Intérêt Global. Il prévoit des contrôles trimestriels, semestriels et annuels sur la fiabilisation des données alimentant CRISTAUX 2 et la documentation des conventions locales.

Des contrôles trimestriels de second niveau sont par ailleurs également réalisés sur l'exhaustivité du périmètre et sur les délais de production.

Le risque de taux fait l'objet de deux reportings : présentation mensuelle de l'exposition en Comité Financier Mensuel avec rédaction d'un procès – verbal détaillé (destinataires : participants + service contrôle permanent) et le rapport de gestion financière, produit trimestriellement par le middle-office (risques et résultats de la gestion financière, mêmes destinataires).

Modalité de calcul

Le tableau ci-dessous synthétise les modalités de calcul du RTIG à la Caisse Régionale

Outils utilisés	<i>Outil groupe Cristaux 2</i>
Sources des données	<i>Alimentations automatiques selon différentes sources : STRADA, CAPIC, GINKGO, CARISTO, Agrégats manuels (rejets crédits, AMS, DAT, prêts Full SOFINCO...)</i>
Périodicité mesure	<i>Mensuelle</i>
Méthode utilisée	<i>Approche statique</i>
Indicateurs utilisés	<i>Gap taux fixe, Gap équivalent delta, Gap inflation, Gap synthétique, VAN</i>
Description du stress scénario	<i>Choc de taux de + 200 bp / - 200 bp sur les montants de gaps des 30 années, les pertes actualisées étant rapportées aux derniers Fonds Propres prudentiels calculés, présentation de l'évolution des résultats du choc de taux</i>

La mesure principale et obligatoire du RTIG est le gap de taux d'intérêt qui représente sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs à taux fixe (encours retenus en encours moyens et taux de cession interne associés) dans une devise donnée. L'outil utilisé est l'outil groupe CRISTAUX 2 depuis le comité financier du 9 février 2009. La fréquence de calcul est mensuelle sur la base de 11 calculs annuels (1 calcul pour juillet et août).

Les postes qui comprennent des options sont intégrés dans les gaps en prenant en compte l'équivalent delta de l'option. Cette mesure est complétée par des gaps « inflation » qui représentent sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs indexés sur l'inflation. Le gap inflation étant agrégé au gap TF pour former le gap synthétique avec

un coefficient d'agrégation fourni trimestriellement par Crédit Agricole SA, résultant de l'étude de corrélation entre taux de l'inflation et taux fixe.

La mesure est affinée par des mesures complémentaires afin de détailler certains risques : matrice des caps pour les prêts capés et leurs couvertures, suivi des futurs fixings pour les prêts à taux révisables. Des stress scénarios sont aussi réalisés.

Les gaps sont calculés par mois jusqu'à la fin de l'année n+1 (soit 13 à 24 mois selon la date de calcul) puis par année afin d'avoir globalement des gaps sur les 30 prochaines années.

Les conventions d'écoulement sont les suivantes :

Conventions d'écoulement/ Hypothèses	Descriptif	Date de validation
« Ensemble des conventions d'écoulement / Hypothèses »	« Conventions d'écoulement / Hypothèses <u>Nationales</u> »	Comité financier 9 février 2009

Les limites définies par le Conseil d'Administration sont les suivantes :

	Nature des limites	Niveau des limites	Date à laquelle la révision des limites est intervenue au cours du dernier exercice	Instance concernée
Limites utilisées	limite en gap appliquée sur le gap synthétique en approche statique	A1= 400 M€, A2 à A3=300 M€, A4=200 M€, A5 à A7=150M€, A8 à A9 100 M€, A10 à A21=50 M€, A22 à A23=30M€, A24 à A26=20M€, A27 à A30=10M€	27/03/2009	Conseil d'Administration

Les dépassements font l'objet d'une communication régulière au comité financier, lors des présentations mensuelles.

La Caisse Régionale a basculé le calcul de son Risque de taux sur l'outil CRISTAUX 2 au début de l'exercice 2009. La fiabilisation des données alimentant le logiciel et le passage en calcul mensuel ont permis une mesure plus précise des risques (risques optionnels, risques de fixing des produits à taux révisables...) et un encadrement plus rigoureux.

L'action de la Caisse Régionale pour réduire son gap taux fixe sur 2009 a consisté d'une part à modifier sa politique de refinancement (commande de CDN à taux fixe, remboursement d'avances à taux variable), et d'autre part à souscrire des swaps de taux d'intérêt.

7-3-2 Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Le risque de change en Caisse Régionale provient exclusivement des opérations avec la clientèle et fait l'objet d'une couverture systématique.

7-3-3 Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement

Description de la politique conduite par la Caisse Régionale

La Caisse Régionale des côtes d'Armor en tant qu'établissement de crédit respecte des exigences en matière de liquidité définies par les textes suivantes :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée;
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000;
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Cependant, Crédit Agricole SA assure la gestion globale de la liquidité du groupe, tant sur des maturités courtes que sur des maturités plus longues.

Ainsi les Caisse Régionales peuvent se refinancer par le biais d'emprunts en blanc auprès de CASA sur des durées allant de 1 semaine à 10 ans et peuvent par ailleurs couvrir l'activité permanente de crédit par l'emprunt d'avances globales à hauteur de 50% des crédits mis en place.

Le contexte de liquidité depuis 2008 a obligé CASA à mettre en place un suivi des limites de refinancement Court terme et Moyen terme des Caisses Régionales.

Ces 2 limites sont calculées en fonction de l'activité « crédit » et « collecte » des CR, de leur potentialité propres de mobiliser des fonds et prennent en hypothèse un contexte de liquidité stressé.

Le dépassement de la limite CT donne lieu à une facturation spécifique et le déficit MLT des Caisses, correspondant au solde entre les avances consenties par CASA et l'épargne bilantielle centralisée donne lieu à une facturation reflétant les conditions de marché du moment.

Reporting

A l'instar du coefficient de liquidité, le suivi de notre limite Court Terme et de notre déficit Epargne/Avances est présenté mensuellement au comité financier.

L'outil PELICAN est utilisé pour définir et projeter notre limite CT et sa consommation. Cet outil nous permet de projeter dans le temps la variation de notre limite en fonction de notre activité collecte et crédit du moment.

Le calcul de notre déficit Epargne/avance est effectué mensuellement par le service FCG. Le comité arbitre ainsi entre les différentes modalités de refinancement possible.

Il est présenté par ailleurs à ce comité les différentes opportunités de refinancement spécifiques telles que les avances liées à la Société Française de Financement de l'Economie, les avances CRH, COVERED ou les avances obligataires de type UCO. Toutes ces avances spécifiques ne grèvent pas notre déficit.

Modalité de calcul

Les limites telles qu'elles ont été déterminées par le groupe tiennent compte intrinsèquement d'un environnement de liquidité stressé.

La limite Court Terme fait référence à un plafond d'endettement déterminé à partir du potentiel que chaque Caisse Régionale individuellement serait susceptible de dégager sur un horizon mai de 1 an pour palier à ses besoins (Enveloppes éligibles BCE, Portefeuille d'OPCVM, émissions AAA...). La répartition de ce potentiel est déterminé par des plafonds d'utilisation sur 1 an : (20% maxi sur 1 mois, 50% sur 3 mois, 5% sur 6 mois 5% au-delà).

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor a structuré son refinancement court terme pour respecter cette règle et éviter les pénalités financières imposées par le Groupe en cas de dépassement.

Les modalités concernant l'endettement Moyen Long Terme des Caisses Régionales n'ont pas été encore arrêtées par le groupe.

Limites globale : dépassement de la limite Court terme

La Caisse Régionale ne peut dépasser sa limite d'endettement Court terme, fixée par Crédit Agricole SA. A défaut, une information en Conseil d'Administration est nécessaire.

Limite opérationnelle :

La Caisse doit également respecter des limites opérationnelles liées au respect d'un plafond d'endettement en fonction des maturités. La position de la Caisse pour chacune des maturités donne lieu à une présentation mensuelle en comité financier.

Les limites opérationnelles par maturité sont les suivantes :

- JJ (CCT)	10%
- 1 mois	30%
- 3 mois	50%
- 6 mois	5%
- 9 mois	5%

Exposition :

Le coefficient de liquidité de la Caisse Régionale est de 154% au 31/12/09 contre 142% au 31/12/08.

La Caisse Régionale a diversifié sa politique de refinancement MLT par le biais de la SFEF (219 M€ d'encours), la CRH (23 M€), CA Covered Bond (27 M€), les avances UCO (23 M€), ce qui lui a permis de limiter le recours aux avances CASA qui se chiffrent au 31.12.09 à 1281 M€.

Le déficit Epargne/Avance de la Caisse Régionale fait l'objet d'un pilotage rigoureux pour budgéter le coût de liquidité facturé par Crédit Agricole SA. Au cours de l'année 2009, la Caisse Régionale a optimisé sa facture de liquidité en stoppant ses commandes d'avance globale d'une part, et en remboursant l'intégralité des avances globales à taux variable. Ce faisant le déficit est passé de 869 M€ en décembre 2008 à 220 M€ en décembre 2009.

Ces opérations se sont effectuées dans le respect des limites CT imposées par le Groupe Central Casa.

7-3-4 Politique de couverture

En matière de couverture, les instruments financiers dérivés utilisés par notre Caisse Régionale dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de flux de trésorerie,

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

La couverture de juste valeur

La Caisse Régionale classe une partie de ses dérivés en couverture de juste valeur soit en micro (couverture de prêts structurés clientèle) ou en macro (couverture du risque de taux).

La juste valeur des dérivés de couverture de juste valeur s'élève au 31/12/09 à : - 2879 K€

- La micro couverture de juste valeur à -821 k€
- La macro couverture de juste valeur à -2057 k€

La principale variation par rapport à 2008 réside surtout sur la macro couverture de juste valeur, qui présentait une valeur positive de 2,2 M€. La variation s'explique en premier lieu par un effet taux différent entre le 31/12/08 et 31/12/09 (nous sommes payeurs de taux fixe et nous recevons du taux variable en forte baisse). De plus la Caisse Régionale, dans le cadre de sa politique de risque de taux, a souscrit pour 793 M€ de swaps en 2009.

Les dérivés de couverture utilisés pour cette stratégie de couverture de juste valeur sont des swaps de taux d'intérêts et des caps.

La couverture de flux de trésorerie

La Caisse Régionale utilise également la couverture de flux de trésorerie, essentiellement pour ses instruments dérivés de macro couverture ancien, et pour la couverture des prêts à la clientèle à taux variable.

La valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie s'élève à : - 1190 K€. La macro couverture de flux de trésorerie s'élève à - 1190 K€, la micro couverture étant à 0 K€ au 31/12/09.

La variation par rapport à 2008 (- 684 K€) s'explique par le conteste de taux différent.

Les dérivés de couverture utilisés pour cette stratégie de couverture de flux de trésorerie sont :

- Des swaps de taux d'intérêts.
- Collars (combinaison de caps floors)
- Des caps

7-4 Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

7-4-1 Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné au sein de la Caisse Régionale comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels), rôles en matière d'animation du dispositif et de synthèse des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et de la Caisse Régionale), et maîtrise des risques par l'intermédiaire du Manager des Risques Opérationnels (MRO) de la Caisse Régionale,
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau de la Caisse Régionale,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau de la Caisse Régionale, complété par une synthèse Groupe.

7-4-2 Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse Régionale.

Le dispositif d'analyse et de gestion des risques opérationnels a été initié en 2003 à la Caisse Régionale des Côtes d'Armor, qui avait été l'une des Caisses pilotes sur ce volet du projet Bâle II.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par Direction Générale de la Caisse régionale. Le Management du Risque Opérationnel intervient ponctuellement auprès du Comité de Direction.

L'organe exécutif est par ailleurs informé, a minima trimestriellement, par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Ce document analyse l'évolution de la collecte des pertes, et notamment leur niveau par rapport aux objectifs fixés par le Conseil d'Administration. Il souligne par ailleurs les faits marquants de la période et les mesures d'atténuation à mettre en œuvre le cas échéant. Le contrôle périodique, les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau, ainsi qu'à chaque manager d'unité déclarante sont destinataires de ces informations.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Il a été déterminé sur les fondements du périmètre de « Contrôle interne » conformément aux préconisations du Groupe Crédit Agricole. Il correspond à « l'ensemble des entités dans lesquelles le Groupe a la responsabilité de déployer un dispositif de Contrôle interne ». Il s'agit des sociétés effectivement contrôlées par la Caisse Régionale.

7-4-3 Méthodologie

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

7-4-4 Exposition**RÉSULTATS DE LA MESURE DES RISQUES OPÉRATIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2009**

	Fraude Interne		Fraude Externe		Pratiques emploi / sécurité sur le lieu de travail		Rel. clientèle / produits / et pratiques commerciales		Dommages aux actifs corporels		Dysfonct. activités / systèmes		Traitement opérations / gestion processus		Synthèse (coût du risque opérationnel)				Synthèse (coût du risque frontière)			
	Nb I	MB	Nb I	MB	N I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	MB défini	MN défini	Nb I	MB	MB défini	MN défini
coût du risque opérationnel : tous domaines			385	-111			20	-736	2	-4			275	-506	682	-1356	-576	-572				
coût du risque opérationnel frontière : tous domaines							342	-209					5	-25					347	-234	-234	

Nb I : Nombre total d'incidents

MB : Montant Brut

MN : Montant Net

7-4-5 Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

7-5 Risques de non conformité

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financière, qu'elles soient de nature professionnelles et déontologiques, ou d'instruction de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant

Conformément aux dispositions du règlement 97-02 modifié, la Caisse Régionale s'est dotée d'une fonction de Contrôle de la Conformité distincte des unités opérationnelles et des fonctions de contrôles périodiques. Le responsable de la Conformité est rattaché hiérarchiquement au responsable du Contrôle Permanent et de la Conformité (CPC), lui-même rattaché au Directeur Général de la Caisse Régionale.

Le responsable de la Conformité s'assure par les contrôles et/ou le conseil qu'il opère du respect des dispositions légales et réglementaires, ainsi qu'à la correcte application des procédures internes au sein de l'Entreprise.

Le responsable de la Conformité identifie les risques de non conformité de la Caisse Régionale, y compris en matière de services d'investissement et de déontologie, et assure également la responsabilité de la sécurité financière (lutte anti blanchiment et fraude externe).

Le dispositif de contrôle, et notamment le dispositif visant à réduire le risque de non-conformité, est décrit dans le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale à l'Assemblée Générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne.

Enfin, pour des éléments complémentaires sur ce risque, il convient de se reporter au Rapport annuel du Président relatif au Contrôle Interne.

8 – Les résultats financiers sur les 5 dernières années

	2005	2006	2007	2008	2009
1. Situation financière de fin d'exercice (en €)					
Capital social	91 499 664,50	91 499 664,50	91 499 664,50	91 499 664,50	91 499 634
dont Certificats Coopératifs d'Associés	22 875 000	22 875 000	22 875 000	22 875 000	22 875 000
Nombre de parts sociales	4 499 978	4 499 978	4 499 978	4 499 978	4 499 976
Nombre de Certificats Coopératifs d'Associés	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
2. Résultat global des opérations (en K€)					
Produit Net Bancaire	193 190	205 418	204 219	179 244	234 531
Résultat Brut d'Exploitation	88 639	99 329	96 149	71 749	125 787
Impôt sur les bénéfices	27 577	28 347	20 089	6 613	37 936
Bénéfice net	47 283	55 518	60 509	51 679	61 572
Montant des excédents distribués					
Intérêts aux parts sociales de la Caisse Régionale					2 655
Dividendes des CCA	2 745	4 155	4 590	3 870	4 620
3. Résultat des opérations par titre en euros					
Résultat Brut d'Exploitation	14,77	16,55	16,02	11,96	20,96
Bénéfice net	7,88	9,25	10,08	8,61	10,26
Intérêt attribué aux parts sociales CR					0,59
Dividende attribué aux CCA	1,83	2,77	3,06	2,58	3,08

9– Les prises de participation 2009

Les prises de participation significatives de la Caisse Régionale en 2009 ont concerné surtout les structures créées ou reprises, relatives à la gestion du dépôt de bilan du plus important promoteur immobilier du département, le groupe CELEOS. La mise en jeu des garanties afférentes à nos concours a entraîné d'une part la reprise en propriété de sociétés immobilières détentrices d'actifs, et d'autre part la création de structures dédiées destinées à recevoir les nombreux actifs immobiliers du groupe susceptibles d'avoir une valeur marchande.

A ce titre la Caisse Régionale a pris 100 % du capital des sociétés suivantes : SCI SIBC, PATRIBREHAT, PATRICONTI, PATRIMONO et a créé deux structures destinées à recevoir des actifs immobiliers à commercialiser, la SNC COFININ et la SNC COFINO.

10- Proposition d'affectation du résultat

- Résultat social après impôts sur les sociétés :	61 572 098,53 euros
- Imputation du report à nouveau créditeur	0,00 euros
- Résultat distribuable	61 572 098,53 euros
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	4 620 000,00 euros
- Intérêts aux parts sociales	2 654 986,90 euros
- Affectation des 3/4 du solde à la réserve légale	40 722 833,72 euros
- Affectation du reste à la réserve facultative	13 574 277,91 euros

11 - Les événements post clôture

Il n'est intervenu aucun événement post clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers de l'exercice considéré depuis la date de clôture de l'exercice.

12 - Les perspectives 2010

En France,

A l'heure où les prévisions de croissance mondiale sont régulièrement revues à la hausse, la question de la situation de la France dans ce contexte de reprise se pose réellement.

En plus des effets néfastes sur la production industrielle de la fin de la prime à la casse, il faut noter que le revenu disponible des ménages ne sera plus alimenté par les mesures fiscales et sociales de 2009. De plus, les destructions d'emplois et le ralentissement des salaires limiteront également la croissance des revenus salariaux. Le contexte n'encourageant pas les ménages à désépargner, il y a de fortes chances pour que la consommation des ménages français ralentisse significativement en 2010.

Du côté des entreprises, la faiblesse des perspectives et le besoin de désendettement vont freiner l'investissement.

Au final, la France devrait connaître sur 2010 une croissance molle de l'ordre de 1,1%

Le département des Côtes d'Armor,

Plus que jamais, la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor se veut résolument volontariste dans l'accompagnement de ses clients.

L'année 2009 n'a pas eu les impacts industriels qu'ont pu connaître d'autres départements, compte tenu du poids important de l'agro alimentaire qui a réussi à se maintenir.

Toutefois, certains secteurs de notre économie départementale ont connu de fortes tensions. Retenons principalement le secteur de l'agriculture qui a enchaîné une succession de crises diverses, et le secteur des professionnels, spécifiquement l'artisanat et les professionnels des cafés, hôtels, restaurants qui ont beaucoup souffert.

Le Crédit Agricole des Côtes d'Armor a été présent dans cette année difficile, et entend continuer à mériter la confiance de ses clients en les accompagnant dans leurs projets, notamment ceux nécessaires à l'évolution économique et sociale du département.

La Caisse Régionale veut rester un acteur du développement économique de son territoire par la conquête de nouveaux clients et le développement de nouvelles offres. Elle entend maintenir la proximité et le lien social qui existent avec ses clients par l'entretien de relations technologiques et de proximités efficaces et pertinentes.

Pour 2010, dernière année de son PMT, le Crédit Agricole des Côtes d'Armor entend poursuivre son développement dans une recherche d'équilibre financier afin de continuer à servir au mieux ses clients et ses sociétaires.

**Le Directeur Général
Thierry Guichet**